

Caractéristiques de l'entretien

1.3.1. Les récits de vie

La consigne initiale proposée aux informateurs (« Racontez votre parcours ») supposait logiquement une production discursive essentiellement constituée de récits de vie. La totalité des entretiens de notre corpus contient une majorité de récits autobiographiques. Certains locuteurs ont retracé leur vécu alors que d'autres ont relaté des anecdotes ponctuelles liées aux thèmes abordés. L'analyse globale des entretiens tentera d'interpréter et d'expliquer les attitudes et les processus discursifs adoptés par les locuteurs. Nous pourrions ainsi dégager les représentations des différents informateurs à partir de leurs énoncés sans pour autant les comparer systématiquement aux événements historiques car l'objet de notre étude concerne la structuration et l'organisation de l'identité de chaque Pied-noir interrogé. Cette démarche prend en compte toute la dimension subjective et symbolique des référents identitaires et non leur aspect véridictionnel.

Dans un entretien, le récit de vie nécessite la participation de l'interviewé et de l'interviewer. Le premier construit son discours en fonction du second, comme l'explique Jean POIRIER :

On pourrait dire que les narrateurs possèdent toutes les « réponses » mais qu'ils sont incapables de formuler les « questions » ; telle est précisément l'utilité de l'aide-mémoire³⁰ qui est mis à leur disposition. (1996 : 36)

Les événements narrés ne sont donc pas automatiquement spontanés ni exhaustifs, le guide d'entretien permet aux deux interlocuteurs de remplir les fonctions qui leur sont attribuées dès le début de l'échange.

Tout comme l'interaction est co-construite par les interactants en présence, l'activité autobiographique fait appel à l'interviewer comme à l'interviewé.

³⁰ Nous avons appelé *guide d'entretien* ce que POIRIER nomme *aide-mémoire*.

[...] certains auteurs ont souligné avec force que le récit de vie constituait un « acte » de recherche impliquant non seulement la personne du locuteur, non seulement son environnement social, mais encore la personne du chercheur qui pratique l'interview, et son propre milieu socioculturel. La « réception » du récit ne serait pas seulement passive ; le narrataire se trouve entièrement engagé dans cette entreprise de création *commune*. (1996 : 42)

Dans un entretien, chaque participant détient un rôle déterminant pour l'échange. Ces rôles sont complémentaires : l'interviewé détient les informations dont a besoin l'interviewer, et c'est à partir des interrogations et des pistes de réflexion proposées par l'interviewer que le discours de l'interviewé est possible.

[...] l'ethnobiologie constitue, à partir de l'informateur, une méthode de maïeutique sociale qui permet au sujet de *se* retrouver lui-même et qui lui donne la possibilité de porter témoignage sur son groupe, sa société, sa culture. [...] le narrateur a toutes les réponses en lui (même s'il ne le sait pas) et le narrataire a les questions. Le problème consiste donc à extraire le contenu de son contenant. (1996 : 42-43)

Les récits de vie appartiennent à un procédé de communication dans lequel les deux locuteurs ont chacun une fonction indispensable : l'enquêteur, par ses questions, ses relances, ses déclarations, conduit l'informateur à s'exprimer sur un thème l'impliquant personnellement ; ce dernier, par ses récits, ses jugements et ses représentations, répond aux attentes de l'enquêteur. Cette démarche peut aboutir, chez l'interviewé, à une réflexion sur soi qui n'aurait pas eu lieu sans l'entretien.

Les récits autobiographiques posent néanmoins problème en ce qui concerne l'authenticité et l'objectivité. Il est indéniable que tout individu qui s'exprime sur un thème dont il est le sujet ne sera pas capable de faire preuve d'impartialité.

Les locuteurs sélectionnés étant directement concernés par le thème de l'étude, ils n'ont pas pu faire preuve d'objectivité, comme le souligne Raymond QUIVY :

Engagés dans l'action, les uns et les autres sont généralement portés à expliquer leurs actions en les justifiant. Subjectivité, manque de recul, vision partielle et partielle sont inhérentes à ce genre d'entretien. (2006 : 60)

C'est précisément la subjectivité des locuteurs que nous avons cherché à obtenir, afin de la confronter à deux éléments : les discours des autres locuteurs ainsi que certains événements

historiques. Cette étude comparative nous permettra de dégager les véritables représentations identitaires des Pieds-noirs interrogés.

Même ceux qui se posent comme analystes des événements et des situations qu'ils ont vécus sont – au moins partiellement – conditionnés et formatés par les circonstances.

[...] au sein des cultures traditionnelles, je « sujet » individuel – partenaire de l'entretien – est le produit de plusieurs composantes communautaires. L'entretien va donc être constamment situé dans le cadre de la dynamique sociale : dans la mesure où le personnage prime la personne, le témoin est amené à reproduire non pas la réalité objective, mais la réalité subjective du groupe, celle qui est admise à travers des réseaux communautaires [...] il va se faire l'interprète de chacun de ces groupes. Un coefficient de déformation plus ou moins fort risque d'affecter les indications données [...] Ces distorsions sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont faites, si l'on peut dire, en toute bonne foi. La personnalité collective l'emporte sur la personnalité individuelle ; l'individu adhère profondément aux modèles culturels et s'en fait tout « naturellement » l'interprète ; la dimension critique ne peut qu'être absente de ces témoignages véritablement – et peut-on dire *ontologiquement* – « engagés ». (POIRIER 1996 : 46)

Si, comme nous l'étudierons dans l'analyse du corpus, le langage permet au locuteur de reconstruire son identité, le discours lui permet de réorganiser son existence. Le sujet parlant dispose d'un regard rétrospectif sur les événements évoqués, ce qui lui donne la possibilité d'organiser les étapes de sa vie de manière artificielle. Pour cela, il a recours à deux procédés : il embellit certains aspects de son histoire personnelle ; à l'inverse, il peut supprimer les éléments qui lui paraissent peu valorisants. Cette démarche est particulièrement délicate pour notre étude car la reconstitution ainsi opérée peut diverger de la réalité ou s'y opposer. Notre étude portant sur l'identité pied-noir, les informateurs ont donc dû s'exprimer sur des séquences de leur vie qui se sont déroulés plus de 45 ans auparavant. Le recul par rapport aux faits est considérable (presque un demi-siècle), ce qui a laissé aux Pieds-noirs interrogés le temps d'analyser ou tout simplement d'y réfléchir.

Dans notre partie consacrée à l'analyse, nous relèverons et interpréterons les marques de la subjectivité dans les énoncés des locuteurs, ainsi que les procédés de reconstruction de leur vécu.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, un entretien met en scène un interviewé et un interviewer. Après avoir décrit ce qui constitue l'essentiel du discours des enquêtés, nous proposons de présenter brièvement les interventions de l'enquêteur.

1.3.2. Interventions de l'enquêteur

Dans son ouvrage consacré aux sciences sociales, Alain BLANCHET nomme les interventions de l'interviewer des *relances* qu'il définit ainsi :

[...] terme générique qui pose implicitement que leur rôle n'a qu'un effet de stimulation du discours de l'interviewé ; en fait le terme de relance devrait s'appliquer exclusivement à la reformulation de ce qui a été dit ou à la répétition de ce qui vient d'être dit. (1985 :85)

Cet auteur subdivise le type de relances effectuées par l'enquêteur en trois niveaux : thématique, expressif et réflexif. Le niveau thématique concerne le thème principal ou les thèmes adjacents au sujet traité ; le niveau expressif a pour fonction d'aider l'interviewé à produire un discours sur le thème de l'entretien (grâce aux interventions incitatives ou déductives) ; enfin, le niveau réflexif consiste à placer l'enquêté face à son discours de manière à le considérer d'un point de vue objectif et analytique.

GHIGLIONE et BLANCHET rappellent quelques caractéristiques de l'entretien de recherche parmi lesquelles se trouvent les interventions de l'enquêteur :

La conduite de cet entretien s'effectue à l'aide d'interventions de deux types : des consignes et des relances. Les consignes sont des actes directeurs qui invitent un discours sur un thème donné, les relances sont des actes subordonnés qui réfèrent à l'énoncé précédent de l'interviewé. (1991 : 103)

Qu'il s'agisse de consignes ou de relances, chaque intervention de l'enquêteur a une incidence sur le discours de l'enquêté : en fonction de ce qui lui est demandé, celui-ci opère une interprétation de l'intervention et adapte son discours à la situation de communication.

AUSTIN, puis SEARLE, considèrent que le discours compte trois fonctions essentielles, selon le contexte de l'interaction :

- la fonction *d'acte de langage* qui permet à un locuteur d'influencer les actes ou l'état psychologique de son interlocuteur ;
- la fonction *modale* qui renseigne sur l'état d'esprit du locuteur ;
- la fonction *référentielle* qui permet au locuteur de décrire le monde qui l'entoure.

A partir de ces fonctions, Alain BLANCHET a établi une classification des relances en leur attribuant des variables qui permettent de les caractériser. Selon cet auteur, il existe trois catégories d'actes et deux registres, ce qui aboutit à six types d'interventions. Les trois actes sont les réitérations, les déclarations et les interrogations ; les deux registres sont le registre modal et le registre référentiel. Dans son ouvrage, la classification des types d'actes et des registres est présentée sous forme de tableau :

	Type d'acte		
Registre	Réitération	Déclaration	Interrogation
Modal	Reflét	Interprétation	Interrogation modale
Référentiel	Echo	Complémentation	Interrogation référentielle

Si le registre modal a pour objet l'état psychologique du locuteur, le registre référentiel concerne les événements et les objets mentionnés dans le discours.

Dans ce tableau ne figurent pas les deux autres types d'interventions que sont l'approbation et la consigne. Celles-ci ne sont pas considérées comme appartenant aux échanges verbaux entre l'interviewer et l'interviewé : il s'agit d'un acte directeur et d'un marqueur de présence et d'attention.

A la suite de son tableau, BLANCHET propose une définition des différentes interventions de l'interviewer :

Les réitérations sont des actes assertifs dont le contenu propositionnel est le même que le contenu propositionnel d'un énoncé de l'interviewé. [...] Les déclarations sont des actes assertifs dont le contenu propositionnel est inféré par l'interviewer à partir de l'énoncé de l'interviewé. [...] Les interrogations sont des

actes directifs dont le contenu propositionnel est inféré par l'interviewer à partir de l'énoncé de l'interviewé. (1991 : 84-85)

Par conséquent, chaque acte a un but précis et des caractéristiques identifiables. C'est en fonction de l'effet visé ou des réponses attendues que l'interviewer choisit ses types d'interventions.

Tout au long de l'entretien, les informateurs s'expriment sur les événements qui leur paraissent pertinents pour le thème qui leur est proposé, ainsi que sur leurs croyances, leurs convictions, leurs sentiments. Ainsi, les relances de l'enquêteur, tout comme les discours des enquêtés, appartiennent tour à tour au registre modal ou référentiel, en fonction des éléments traités.

Les relances de l'enquêteur ne sont pas des propositions dont la seule fonction est de maintenir la communication. Elles ont des objectifs intrinsèques qui consistent à demander ou recueillir des informations, sélectionner les énoncés des locuteurs, interpréter ou analyser ces énoncés afin de les canaliser et de les focaliser sur le sujet de la recherche.

Les répétitions ne représentent pas une simple répétition de ce qui vient d'être dit par l'interviewé. Pour l'interviewer, il s'agit de montrer à son interlocuteur qu'il a compris son propos, mais ce procédé permet également d'obtenir une information sous-jacente, à peine évoquée par l'informateur. Par les répétitions, l'interviewer peut conduire l'interviewé à produire une véritable explicitation d'un point jugé insuffisant ou inexploitable en l'état. De même, les déclarations ont pour objectif d'amener l'informateur à valider ou corriger l'interprétation que l'enquêteur opère sur l'énoncé de son interlocuteur. Chaque relance produit donc un type d'acte de langage différent.

Lorsque la relance a valeur de mise en question, l'interviewé est conduit à évaluer son propre discours, à en considérer son incomplétude que souligne l'intervention de l'interviewer. L'acte indirect de l'interviewer s'articule ainsi avec un système d'inférence de l'interviewé qui l'amène à prendre en compte sa propre production langagière comme information pertinente de son calcul interprétatif et de ce fait à « endosser » une partie de la signification d'acte de la relance. (1991: 113)

C'est en fonction de ses attentes et de l'évolution de l'entretien que l'enquêteur sélectionne ses types d'interventions. Ces choix provoquent systématiquement des réactions chez son interlocuteur ainsi que sur les stratégies discursives de ce dernier. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'objectif de l'interviewer, dans l'entretien de recherche, est d'obtenir de l'interviewé un discours linéaire et organisé selon ses propres conceptions et représentations, en fonction de son vécu ; c'est pourquoi le nombre de questions est limité et organisé autour des principaux axes de l'étude.

Pour notre objet d'étude, les relances peuvent représenter un danger : en effet, chaque intervention de l'enquêteur peut entraîner une modification des représentations ainsi que de l'opinion de l'interviewé concernant le thème de l'entretien.

Les résultats des études précédentes ont permis de montrer que les relances « non directives » influençaient principalement les processus de modalisation discursive de l'interviewé (modalisateurs verbaux, adverbiaux, modes verbaux, etc.) et manipulaient donc [...] le registre référentiel ou modal de ce discours. Or la modalisation discursive traduit l'attitude de l'interviewé à l'égard des contenus énoncés. Cette attitude, loin d'être une constante, pour ainsi dire « attachée aux contenus », s'avère être une variable de la construction discursive liée à la situation et à l'interviewer. Ainsi ce qui est parfois considéré comme le plus « profond » pour un sujet donné (son opinion, ses sentiments) s'avère être non seulement modifiable, mais une construction de la situation d'interlocution. Or ces données « non factuelles » sont précisément ce qui est recherché par la technique indirecte dans l'entretien. (BLANCHET 1991 : 118)

Le discours des informateurs est donc modelable, leur point de vue et leurs représentations sont mis en jeu par la situation d'énonciation, alors que les contenus référentiels (les faits et les événements) sont vérifiables par la documentation historique.

Même si les deux intervenants de l'entretien ont des rôles complémentaires, c'est l'enquêteur qui dirige l'échange. En effet, c'est en fonction de ses énoncés que se construit l'ensemble de l'entretien, ses interventions déterminent l'évolution de l'échange verbal et ce sont ses buts (global et intermédiaires) qui motivent le discours de chaque locuteur (interviewer comme interviewé).

Dans l'entretien de recherche, le contrat explicite (par consigne) et implicite (par renforcement sous l'effet des relances) stipule qu'à l'intérieur du thème général défini par consigne, l'interviewé est maître de l'enchaînement de son discours et complémentaiement que l'interviewer subordonne ses actes d'intervention aux actes de parole de l'interviewé.

Toute intervention de l'interviewer entendue par l'interviewé comme acte directeur [...] rompant la linéarité du discours, tendra à induire à terme un changement de contrat, alors que toute intervention entendue comme acte subordonné maintiendra le contrat initial. (1991 : 141)

L'enquêté interprète les relances, les questions ou les répétitions de l'enquêteur comme acte directeur ou subordonné. La consigne de départ constitue un acte directeur car elle fixe les limites du thème sur lequel l'enquêté doit s'exprimer et elle oriente le discours vers la narration (les récits de vie, les anecdotes, etc.). En émettant ses opinions, en formulant ses jugements, l'informateur dévie de la consigne initiale, prend en charge le déroulement et le contenu propositionnel de l'entretien. C'est ainsi qu'au cours de l'échange, nous pouvons assister à une sorte de passation de pouvoir implicite, un changement de position : l'enquêteur qui se trouve en position haute au début de l'échange bascule en position basse dès que l'informateur décide de contrôler le déroulement de l'entretien.

1.3.3. Neutralité de l'enquêteur

Tout entretien de recherche exige que l'enquêteur ne s'implique pas personnellement dans l'échange. Il ne doit pas émettre de jugements de valeur ou d'opinions personnelles, ni laisser transparaître ses émotions. Lors des entretiens que nous avons effectués, nous n'avons pas totalement respecté ce principe, pour deux raisons. Tout d'abord, étant d'origine pied-noir, c'est grâce à ces ascendants que nous avons obtenu la faveur et l'accord des informateurs pour les entretiens. La seconde raison réside dans le contenu même des entretiens : nous considérant comme faisant partie de la même communauté, les locuteurs ont pu s'exprimer dans un climat de confiance, tout en étant persuadés d'être compris. Nous nous sommes donc appuyée sur cet particularité pour obtenir la confiance des informateurs ainsi que des discours authentiques et spontanés.

Toutefois, notre statut d'enquêtrice et d'analyste nous imposait une certaine objectivité et, par conséquent, un point de vue globalement neutre dans la phase de recueil des données. Nous avons donc pris soin de ne pas montrer nos convictions personnelles, nous nous sommes contentée d'acquiescer, verbalement ou non, en écho à certaines remarques des locuteurs. Ce procédé nous permettait d'inciter notre interlocuteur à approfondir sa réflexion, à dépasser les limites de l'entretien.

Dans son article consacré aux sciences sociales, Anne GOTMAN rappelle les origines de l'entretien non directif et en précise quelques caractéristiques :

Lorsqu'en 1945 Carl ROGERS introduit pour la première fois l'idée que l'entretien non directif appliqué à la recherche peut utilement s'inspirer de l'entretien de conseil thérapeutique, en s'appuyant notamment sur un protocole de neutralité bienveillante lui-même inspiré de la psychanalyse freudienne, il dessine pour les générations futures de chercheurs une configuration [...] où *chaleur et disposition amicale* devaient au contraire élargir le champ de l'observation. (1985 : 150)

La neutralité de l'enquêteur permet à l'informateur de s'exprimer sans avoir l'impression que sa personnalité ou ses propos sont jugés. Il se trouve face à un interlocuteur disposé à recueillir toutes les informations qu'il sera prêt à lui communiquer.

La neutralité, technique rationnelle et méthode d'investigation, prend ainsi au moins deux visages (qui dans le temps de l'entretien, se superposent) puisqu'il s'agit à la fois de maîtriser une relation interindividuelle et de contrôler sa position par rapport à l'objet scientifique, incarné à ce moment même par la parole de l'autre. (1985 : 152)

La neutralité, comme certaines réitérations, place l'informateur face à son propre discours, lui permet de s'arrêter pour réfléchir au contenu de son énoncé. Ainsi, la neutralité est un procédé d'incitation à l'expression, puisqu'elle fait comprendre à l'enquêté qu'il doit dépasser les limites de sa réflexion et de son auto analyse.

C'est par sa présence à l'autre que le thérapeute obtient non plus seulement un discours, ni une réponse, mais une expression, une présence toute entière questionnante où le thérapeute ne formule pas de questions pour l'autre afin de faire surgir à son tour questions, problèmes et dédoublement du discours. (1985 : 156)

Dans les entretiens que nous avons menés, nous nous sommes positionnée de deux manières: nous occupions la fonction d'enquêtrice qui recueillait des informations pour son objet d'étude, tout en revêtant le statut de descendante de Pieds-noirs qui pouvait comprendre ce

que les informateurs avaient vécu et qu'ils exprimaient dans le cadre de l'entretien. Même si ces deux positions ont été possibles (et nécessaires) pour le recueil des données, c'est seulement dans celle de l'analyste que nous traiterons les informations récoltées.

2. Construction du modèle d'analyse

Dans cette partie, nous présentons les différentes démarches que nous avons adoptées pour l'analyse de notre corpus. Après avoir défini les conventions de transcription utilisées, nous développerons la présentation de notre modèle d'analyse.

2.1. Transcription

2.1.1. Discours oral *versus* discours écrit

Les différents entretiens que nous avons menés avaient pour objectif d'obtenir des informations concernant le thème de notre étude : la construction identitaire des Pieds-noirs. Une fois ces informations recueillies, nous devions transcoder les données de manière à pouvoir travailler sur un support écrit. Nous avons donc transformé un matériau sonore en un matériau écrit. Le principe même de notre étude exigeait le recours à cette opération. En effet, une analyse linguistique ayant pour objet des énoncés ne peut être envisageable et structurée qu'à partir d'une transcription de données orales. Grâce à cette transcription du matériau linguistique, nous pourrions effectuer deux démarches d'analyse : la délinéarisation des discours et la description de l'organisation de la construction identitaire. La première démarche se produit par l'extraction des unités thématiques pertinentes de l'ensemble du corpus ; la seconde, au contraire, n'est possible qu'en analysant chaque entretien dans sa linéarité.

Nous avons choisi de procéder à une transcription brute des productions discursives des enquêtés. Cette démarche suppose le respect – et la présence dans le matériau final – de ce que les analystes nomment les ratés ou scories du discours. Il s’agit des pauses et des reprises énonciatives, des hésitations et des répétitions. Notre position par rapport au principe de transcription utilisé se justifie par l’une de nos hypothèses de travail : l’identité se construit et se reconstruit par la parole. Les discours produits lors des entretiens non préparés témoignent de l’élaboration du sens et de la pensée du locuteur. En effet, celui-ci construit et organise son discours au fur et à mesure que l’échange verbal progresse, ce qui suppose que les énoncés puissent contenir des ratés du discours. Ces erreurs de langage sont particulièrement déterminantes pour notre étude, dans la mesure où ce sont les phénomènes de construction de l’identité et de la parole que nous analysons.

Il est évident que tout enquêteur qui doit transcrire des données orales destinées à une analyse se trouve confronté à la tentation de modifier les productions discursives. Les énoncés des locuteurs ne sont pas toujours conformes aux normes linguistiques, leur contenu manque parfois d’intelligibilité, les discours paraissent souvent incohérents : ce sont autant de raisons qui pourraient inciter à opérer une transformation du matériau verbal. Cependant, en effaçant les maladresses, en corrigeant ce qui est perçu comme une erreur de langue, l’analyste bouleverse irrémédiablement les particularités énonciatives du locuteur ainsi que l’élaboration de ses représentations sociales. Plus qu’une intervention normative, il s’agit d’une interprétation potentiellement erronée de la construction identitaire de l’informateur. Le texte ainsi reconstitué ne correspond plus aux intentions du locuteur mais aux attentes du lecteur. En effet, une transcription littérale des discours oraux peut incommoder le lecteur non initié qui tente de comprendre le fil directeur d’un énoncé parfois déroutant à cause de son absence de structure cohérente. Néanmoins, la tâche de l’analyste de corpus consiste précisément à déchiffrer, décrire et commenter les productions discursives – ici concernant la construction identitaire.

La transcription brute des énoncés peut avoir pour conséquence une dévalorisation du locuteur confronté au texte écrit de son discours oral. Cependant, notre objectif n’est pas de dénoncer ou de mettre en cause les compétences linguistiques de nos informateurs. Même si leur parole manque de fluidité, de cohérence ou d’intelligibilité, celle-ci doit être conservée

telle qu'elle a été produite afin de pouvoir analyser d'authentiques systèmes de représentation. De plus, nous ne considérons pas cette démarche de transcription comme une atteinte portée aux personnes interrogées, car ces dernières ont été assurées de l'anonymat des entretiens. En outre, les discours que nous analyserons sont des productions orales spontanées, ils ne peuvent être soumis aux règles de l'écrit. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas intervenir sur la forme ou la syntaxe des énoncés au moment de la transcription.

2.1.2. Principes et conventions de transcription

Pour transformer un matériau sonore en un matériau linguistique, deux procédés sont envisageables : une représentation phonétique et une représentation graphique. Par souci de lisibilité, nous avons eu recours à une transcription en morphèmes.

Viviane LABRIE énumère six principes de transcription que nous nous sommes efforcée de respecter.

- 1) Le document transcrit doit rendre justice aux différents interlocuteurs et il doit être établi dans le respect des droits et de la dignité des personnes qu'il implique.
- 2) Le document transcrit re-présente une expérience orale directe : le document oral prévaut donc toujours sur la transcription.
- 3) Le document transcrit doit tendre à reproduire la suite orale le plus fidèlement possible.
- 4) Le transcripateur doit se soucier de rendre le document transcrit le plus accessible au lecteur.
- 5) Le transcripateur doit s'attacher au sens de ce qu'il transcrit et intervenir pour lever toute ambiguïté créée par le passage à l'écrit.
- 6) Dans un même document transcrit, des difficultés semblables devraient être résolues de façon identique. (1982 :104)

C'est en raison du point n°4 que nous avons décidé de recourir à la transcription graphique de nos entretiens. De même, conformément au point n°6, nous avons appliqué les mêmes modifications graphiques à tous les documents. Nous détaillerons les modifications un peu plus loin.

Selon KERBRAT-ORECCHIONI, l'analyse de conversation (que nous pouvons appliquer à l'analyse de nos entretiens) doit prendre en considération les données non verbales produites lors de l'interaction.

A partir du moment où elle accorde priorité aux échanges oraux, la description doit prendre en compte non seulement le matériel proprement verbal, mais aussi les données prosodiques et vocales, ainsi que certains éléments transmis par le canal visuel : dans les conversations, les mots n'existent qu'accompagnés d'intonations, de regards, de mimiques et de gestes [...] C'est là encore un principe fondamental de l'approche interactionniste : la communication est multicanale et pluricodique. (1998 :47)

Toutefois, l'auteur admet qu'il n'est pas toujours possible de traiter le matériau non verbal dans une analyse conversationnelle.

Cela dit, la description des unités non verbales pose bien des problèmes, ainsi que leur articulation avec les unités verbales. On ne peut pas actuellement attendre des descriptions de conversations qu'elles soient en mesure de rendre compte de ce que COSNIER appelle le « totexte », c'est-à-dire de la totalité du matériel comportemental impliqué dans l'échange. (1998 :48)

Pour la transcription des entretiens, nous n'avons pas pris en considération toutes les données non verbales. Seules les intonations ont été retenues car elles sont représentatives de l'énonciation du locuteur, elles permettent également d'indiquer si le locuteur produit une question ou une affirmation. Nous n'avons pas utilisé les signes de ponctuation conventionnels, c'est pourquoi les questions et les affirmations sont matérialisées par des signes indiquant l'intonation ascendante ou descendante. De même, nous avons conservé et retranscrit les onomatopées, car nous considérons qu'elles appartiennent à la production discursive du locuteur. Dans le discours, ces phénomènes ont une fonction particulière, que nous étudierons dans notre partie consacrée à l'analyse du corpus.

Nous avons respecté les normes en vigueur pour l'utilisation des majuscules. Ainsi, les noms propres ainsi que les noms de peuples commencent par une majuscule (Pied-noir / Français / Arabe / Juif / Italien / Espagnol / Maltais). Cependant, nous avons établi une distinction concernant l'emploi du mot *juif* : lorsqu'il s'agissait du nom du peuple, nous avons

utilisé une majuscule, mais lorsque nous évoquions la religion, nous avons transcrit ce nom en le commençant par une minuscule. De plus, les *musulmans* ont été transcrits sans majuscule, car, dans notre corpus, les informateurs employaient ce terme pour désigner les autochtones de confession musulmane.

En ce qui concerne les conventions de transcription, nous nous sommes inspirée de la norme proposée par le GARS. En voici les composantes :

- : allongement d'une syllabe.
- / interruption brutale dans la prononciation d'un mot.
- [] segment non transcrit (son inaudible ou interruption de l'interaction)
- + pause énonciative. Le nombre de + indique la durée de la pause :
 - + pause courte (environ une seconde) ;
 - ++ pause de durée moyenne (environ deux secondes) ;
 - +++ pause longue (trois secondes et plus).
- ↑ intonation ascendante.
- ↓ intonation descendante.
- abc insistance du locuteur sur un mot.
- (abc) interventions du transcripteur.

L'absence de signes de ponctuation s'explique par notre volonté de ne pas opérer un découpage systématique des énoncés en phrases. Notre corpus étant constitué de discours oraux, les normes de l'écrit ne peuvent y être appliquées. De plus, la délimitation des segments énonciatifs en phrases correspond à une pré-analyse syntaxique dans laquelle le transcripteur interprète les discours, ce qui ne peut être effectué à ce stade du traitement des

données. Nous n'avons pas matérialisé les discours rapportés par l'usage conventionnel des guillemets ; cependant, la lecture de l'énoncé concerné permet d'en comprendre le contenu.

La transcription des entretiens étant graphique et non phonétique, nous avons dû reconstituer l'orthographe de certains morphèmes : *ils* (prononcé [i]), *ils ont* (prononcé [izõ]). De même, nous avons noté les morphèmes dans leur intégralité, alors qu'ils étaient tronqués à l'oral : *peut-être* (p'être), *mais enfin* (m'enfin) etc.

Même si nous n'avons pas rendu compte du matériau non verbal, nous avons toutefois signalé les rires et les pleurs des locuteurs, car ils représentent une information déterminante pour l'interprétation des énoncés qui les précèdent et qui les suivent immédiatement. Ces indications seront essentielles dans la partie qui porte sur l'analyse des données.

2.2. Analyse thématique et analyse séquentielle

Notre corpus est constitué de sept entretiens. Nous proposons de les analyser en deux temps : la première partie concerne l'analyse thématique et séquentielle transversale qui permet de dégager la structure générale du corpus ainsi que la thématique commune à tous les entretiens ; la seconde partie procède à une étude détaillée pour laquelle chaque entretien est découpé en unités significatives afin d'en étudier les phénomènes caractéristiques. Dans les sous-chapitres suivants, nous présentons les méthodes que nous avons sélectionnées pour chacune de ces analyses.

2.2.1. Analyse thématique transversale et analyse thématique par entretien

2.2.1.1. *Analyse thématique transversale*

Pour notre analyse thématique, nous nous sommes inspirée de la méthodologie proposée par Laurence BARDIN *L'analyse de contenu*. Selon cet auteur, une analyse de contenu s'organise en trois parties : 1) la pré-analyse ; 2) l'exploitation du matériel ; 3) le traitement des résultats et interprétations.

La première partie, nommée pré-analyse, consiste à préparer l'analyse. Il s'agit de déterminer l'objet d'étude à l'aide d'une lecture flottante et de recherches documentaires. C'est à partir de ce travail que sont formulées les hypothèses de départ ainsi que les objectifs. A ce stade de l'analyse, le corpus se constitue peu à peu, en fonction des informations retenues dans la documentation ainsi que des indicateurs mis au point en vue du traitement des données. Au terme de la phase de pré-analyse, le matériel est prêt à être exploité, les règles de découpage et de catégorisation sont élaborées afin de procéder à une analyse détaillée et pertinente du corpus.

La technique de pré-analyse proposée par BARDIN correspond à peu près à celle que nous avons adoptée. Nous nous sommes tout d'abord documentée sur le thème de notre étude : l'identité des Pieds-noirs. Cependant, notre démarche initiale consistait à rechercher les trois problématiques correspondant à notre objet d'étude : l'identité, le langage et les Pieds-noirs. Nous avons procédé à cette triple recherche pour des raisons techniques et méthodologiques. En effet, malgré nos investigations, nous n'avons trouvé aucun document regroupant les trois problématiques et répondant à nos questions de départ :

- 1) Comment les Pieds-noirs expriment-ils et reconstruisent-ils leur identité ?
- 2) Quel est le rôle du langage dans cette reconstruction ?

C'est pourquoi nous avons choisi de considérer notre étude selon trois axes, l'identité, les Pieds-noirs et le langage, afin d'analyser la problématique de l'identité pied-noir.

La technique de BARDIN concernant l'analyse thématique constitue la base de notre étude statistique de corpus. Dans un entretien, deux locuteurs au moins sont en interaction : l'enquêteur et l'enquêté. Nous sommes partie de ce postulat pour procéder à notre analyse thématique. En effet, nous avons recherché les thèmes principaux et les sous-thèmes évoqués par les informateurs, puis ceux que nous avons proposés. Cette analyse thématique transversale permet de percevoir les thèmes qui constituent l'ensemble de notre corpus. C'est ainsi que peuvent être associés les trois thèmes que nous avons considérés (l'identité, les Pieds-noirs et le langage) afin d'observer comment émerge un nouveau thème : l'identité pied-noir reconstruite par le langage. Ce thème constitue la problématique de notre analyse.

2.2.1.2. *Analyse thématique par entretien*

Après avoir procédé à une analyse thématique transversale prenant en compte le corpus dans son ensemble, nous avons procédé à une analyse thématique spécifique pour chaque entretien. Nous avons délimité les différents thèmes abordés par les enquêtés ainsi que ceux que nous leur avons soumis. Cette démarche analytique a permis de mettre en évidence les sujets qui importaient le plus à chaque informateur. De plus, cette phase était indispensable pour pouvoir procéder à une analyse comparative entre les différents entretiens et, par conséquent, entre les différents sujets interrogés.

Même si BARDIN évoque la nécessité de relever les thèmes principaux et les sous-thèmes, nous avons eu recours à notre propre méthode pour opérer la classification thématique. Pour cela, nous avons lu attentivement les entretiens en ne considérant, dans un premier temps, que les productions discursives des locuteurs. Nous avons relevé de façon linéaire tous les thèmes présents dans chaque entretien, en établissant une fiche thématique par entretien. Pour identifier un thème, nous avons recherché chaque morphème porteur d'un concept. Par exemple, dans l'entretien n°1, le locuteur parle de la colonisation, puis introduit le thème de la guerre d'Algérie en évoquant brusquement le Général de GAULLE, sans qu'il y ait un lien logique entre les deux thèmes.

Dans l'ensemble des entretiens, certains thèmes étaient abordés à un moment de l'interaction, puis le locuteur changeait de sujet, pour revenir au thème précédemment évoqué. Nous avons décidé de prendre en compte ce phénomène que nous avons étudié en relevant les occurrences thématiques. Ainsi, nous avons choisi d'indiquer non seulement le nombre de thèmes évoqués dans chaque entretien, mais également le nombre d'occurrences thématiques. Comme nous l'étudierons lors de l'analyse, ce phénomène constitue un indicateur essentiel pour notre interprétation des productions langagières ainsi que pour l'élaboration de l'identité.

Nous avons utilisé le même processus pour nos interventions, ce qui a permis de retrouver les thèmes présents sur le guide de l'entretien ainsi que l'enchaînement des séquences thématiques.

2.2.1.3. Interprétation des données

Notre étude a pour objectif de répondre aux deux questions sous-tendues par nos hypothèses de travail que nous pouvons résumer ainsi : comment les locuteurs pieds-noirs (re)construisent-ils leur identité ? Existe-t-il une ou plusieurs identités pieds-noirs ?

Dans la partie consacrée à la présentation de notre enquête, nous avons précisé que nous disposions d'un guide d'entretien composé de l'ensemble des thèmes indispensables à notre travail. Ce guide nous a permis d'inciter les locuteurs à s'exprimer sur les thèmes jugés essentiels. L'analyse thématique a pour tâche de vérifier si les résultats obtenus correspondent ou non à nos hypothèses. Outre la vérification des faits attendus, l'analyse thématique traite de tout ce qui, dans les discours des locuteurs, n'a pas été prévu par le guide d'entretien. Ceci permet de reconsidérer les hypothèses de départ.

L'analyse thématique transversale met en évidence les différentes représentations sociales des locuteurs ainsi que l'importance accordée aux événements évoqués, en fonction du nombre de leurs occurrences et de leur ordre d'apparition. Il s'agit d'une analyse catégorielle regroupant les fréquences des thèmes abordés : après avoir relevé les éléments caractéristiques, nous les avons classés en catégories significatives. Cette étude quantitative est indispensable pour l'analyse qualitative car elle constitue le matériau d'analyse qui pourra être interprété par la suite.

L'analyse thématique porte sur le thème principal de l'entretien ainsi que sur les thèmes adjacents. Pour chaque thème, nous avons précisé s'il est évoqué spontanément ou s'il s'agit d'une question ou une incitation émise par l'interviewer.

Les différents sous-thèmes représentent des éléments déterminants pour l'analyse : ils permettent d'observer les notions associées au thème principal, ce qui peut être révélateur des représentations sociales du locuteur, comme le souligne Laurence BARDIN.

Faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi. (2003 :137)

Chaque thème est donc porteur d'une signification particulière pour le locuteur, l'étude de ses occurrences ou de son ordre d'apparition est, par conséquent, déterminante pour l'interprétation des données.

2.2.2. Analyse séquentielle

L'analyse thématique transversale conduit à une catégorisation des différents thèmes abordés par les locuteurs de l'ensemble du corpus. L'analyse séquentielle traite également l'ensemble des entretiens, étant donné que nous avons respecté la même procédure pour chacun d'entre eux. Cette analyse a pour objectif de décrire l'évolution, l'organisation ainsi que le rythme des entretiens. Elle permet de mettre en relief l'état psychologique et l'attitude de chaque locuteur au cours de l'entretien.

2.3. Analyse propositionnelle de discours (APD)

Après avoir effectué une analyse transversale du corpus, nous étudierons chaque entretien en particulier. Pour cela, nous appliquerons l'analyse propositionnelle de discours (APD) mise au point par GHIGLIONE, MATALON et BACRI en 1983. L'APD est issue d'une approche syntaxique qui a pour origine une technique proposée par les mêmes auteurs *l'analyse par grappes* (1974). Alain BLANCHET présente le principe fondamental de l'APD :

L'APD refuse d'impliquer l'analyse de contenu dans l'analyse du processus non conscient de production du langage : R. GHIGLIONE, B. MATALON et N. BACRI ont voulu fonder une méthode empirique centrée sur l'expression des contenus et non sur le contexte social et idéologique de leur expression. Ils ont limité le recours à des formalisations linguistiques et à la formation du métalangage implicite des opérations effectuées sur le texte. (1985 : 240)

Cette technique ne fournit donc aucune interprétation des données contextuelles, il s'agit d'une méthode purement descriptive. Toutefois, l'auteur précise que cette analyse est applicable aux entretiens non directifs.

Technique globale d'analyse, l'APD se montre cependant plus efficace dans l'analyse des entretiens non directifs, quand la redondance des thèmes et la récurrence des éléments catégorisés assurent une meilleure performance du traitement statistique. (1985 : 241)

L'APD est une méthode qui permet la délinéarisation du texte. Dans l'ensemble des entretiens de notre corpus, certaines unités d'analyse sont plus pertinentes que d'autres pour notre objet d'étude. C'est pourquoi nous sélectionnerons les propositions que nous jugerons les plus déterminantes, c'est-à-dire celles qui contiennent des thèmes fondamentaux pour notre analyse.

L'APD s'effectue en deux temps. Tout d'abord, elle repère les référents noyaux (RN) contenus dans le texte. Le choix des référents noyaux dépend de deux critères fondamentaux : leur fonction structurante du discours et leur valeur référentielle. Les RN sont des substantifs ou des pronoms personnels autour desquels s'organise l'ensemble de la proposition. Une fois ces RN isolés, le texte est découpé en propositions, c'est-à-dire en unités d'analyse constituées d'un sujet, d'un verbe et d'un complément. Ce découpage est basé sur une sélection syntaxique et non sémantique du texte.

L'analyse propositionnelle de discours est complémentaire de l'analyse thématique, c'est pourquoi nous adopterons ces deux méthodes successivement, afin d'extraire des entretiens le plus d'informations possible.